



REGLEMENT JOURNÉES DES DAMES

Les Journées des Dames sont organisées une fois par année, en semaine, et comptent pour l'Order of Merit ainsi que pour la sélection des participantes au Sgaravatti/Master65+. Par la même occasion se tient l'assemblée générale annuelle.

Qualification

Seuls les membres de la SSLGA sont habilités à prendre part aux Journées des Dames.

Handicap et limite de handicap

Maximum 30.0 à la date limite d'inscription. Les joueuses avec un handicap supérieur (max. 36) jouent avec 30.0. Le club organisateur est toujours en droit de demander la justification de l'exact handicap de la joueuse. Si plusieurs tours sont joués, le handicap ne sera ajusté qu'à la fin du tournoi.

Nombre de joueuses

Le nombre d'inscriptions est limité à 120.

Retrait avant le début de la compétition - No Show

Une joueuse inscrite qui ne peut pas participer doit en informer par email le secrétariat de la SSLGA (office@sslga.ch) ou le club organisateur. Si la joueuse ne se présente pas au départ ou en cas d'annulation tardive, la finance d'inscription reste due et ne sera pas restituée. Les certificats médicaux ne sont pas acceptés. La date exacte de la possibilité d'annuler la participation sans frais sera communiquée dans la confirmation du tournoi. En cas d'annulation dans les délais, des frais administratifs de CHF 20.- seront déduits lors du remboursement.

Draw

Les flights sont formés par le comité d'organisation. La capitaine constitue les équipes de 4. Au dernier tour, les départs se feront selon les résultats du premier tour ; les meilleures joueuses partant les dernières.

La liste de départ est publiée un jour avant le début de la compétition.

Formule de jeu

1^{er} jour : 18 trous en 4 balles-meilleure-balle stableford

2^e et 3^e jour : selon la catégorie 2 x 18 trous stroke play ou 2 x 18 trous stableford.

Catégories

1^{er} jour

Une seule catégorie Handicap jusqu'à 30.0- stableford

2^e et 3^e jour

Catégorie 1 + 2 : Handicap jusqu' à 18.0 stroke play

Les participantes sont réparties uniformément entre les deux catégories

Catégorie 3 : Handicap 18.1 - 30.0 stableford

Marques de départ

Front Tees (le 1^{er} et le 3^e jour, les départs se font dans la mesure du possible des tees 1 et 10)



Prix

1^{er} jour

Catégorie globale : 4 - 5 prix nets Coupe Blumisberg

2^e et 3^e jour

Catégorie 1 + 2 : 1 prix brut

Catégorie 1 : 2 - 3 prix nets Challenge Jubilé 1999 ASGS

Catégorie 2 : 2 - 3 prix nets Coupe l' Amitié

Catégorie 3 : 2 - 3 prix nets Ladies Seniors Plate

Catégorie 70+ : 1 prix net Coupe Jungfrau

Le prix brut et tous les prix nets des catégories 1-3 priment sur le prix net 70+. Le nombre de prix nets des catégories 1-3 dépend du nombre de joueuses de chaque catégorie.

Finance d'inscription

Finance d'inscription également pour les membres du club de golf organisateur (payable d'avance sur le compte de la SSLGA)

CHF 360.00 3 jours de tournoi y compris AG, dîner, 2 collations

CHF 250.00 2 jours de tournoi y compris 2 collations (sans AG et dîner)

CHF 280.00 2 jours de tournoi y compris AG, dîner, 2 collations

CHF 170.00 4 balles meilleure balle y compris AG, dîner

CHF 70.00 AG et dîner

Utilisation de voiturettes

Lors des Journées des Dames, les voiturettes ne sont autorisées que sur présentation d'un certificat médical. Les directives du club organisateur doivent être respectées.

Inscription

En ligne : www.sslga.ch. Les inscriptions sont clôturées normalement 3 semaines avant le tournoi.

Après le délai d'inscription, aucune inscription n'est acceptée.

L'inscription n'est définitive que lorsque la finance d'inscription a été payée dans les délais.

Le nombre de participantes étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Les membres du comité participent en raison de leur présence nécessaire à l'assemblée générale. Si une joueuse inscrite se retire dans les délais, la première des viennent-ensuite de la liste d'inscription bénéficie de la place libérée.

Règles

Les règles de golf approuvées par le R&A ainsi que les règles générales Swiss Golf et les règles locales additionnelles approuvées par le comité d'organisation sont applicables.